



## DECLARATION LIMINAIRE CTPD DU 14/12/2010

Madame La Présidente,

Nous devons absolument rappeler qu'une loi aussi fondamentale que celle de la réforme des retraites, a été promulguée de nuit, dans l'urgence, tant la colère de la majorité des français est grande. Par millions, pendant des semaines, les salariés en grève et en manifestations, ont exprimé la nécessité du retrait de ce projet de loi injuste et ont combattu pour l'ouverture de véritables négociations avec les organisations syndicales.

Une fois de plus, le monde du travail s'est senti méprisé, considéré comme une simple variable technique d'ajustement aux choix politiques. Nous ne sommes plus considérés comme une richesse par les entreprises et l'état employeur. Dans la fonction publique, depuis la mise en place de la réforme de l'état et de la révision générale des politiques publiques (R.G.P.P) nous ne sommes plus qu'une charge, destinée à être réduite rapidement, par tous moyens, déficit budgétaire oblige.

La R.G.P.P. est le fer de lance d'une volonté de régression sociale et les véritables buts recherchés sont la réduction dogmatique des dépenses publiques et l'introduction de la loi du marché et du profit partout.

La DGI et la DGCP ont déjà connu des suppressions d'emplois conséquentes depuis 2002 : 15% des effectifs auront été perdus entre 2002 et 2011 soit plus de 20 000 emplois. De plus, les suppressions d'emplois se sont accélérées depuis 2007 avec le non remplacement d'au moins 2 départs à la retraite sur 3.

Pour 2011, dans notre département de l'Hérault, c'est 52 emplois nets supprimés hors CHORUS, tous services confondus, que ce soit dans la filière gestion publique et la filière fiscale.

Vous appliquez consciencieusement cette politique comptable de suppressions d'emplois, déconnectée de la réalité des besoins de la population et des conditions de vie au travail des personnels dans l'exercice de leurs missions.

De plus, vous acceptez de cautionner et de mettre en application ces suppressions d'emplois au moyen d'arguments adaptables à chaque situation. Ainsi, les agents de catégorie C, sont tantôt considérés comme « aptes à exercer des fonctions de responsabilités », et tantôt considérés « insuffisamment qualifiés » pour justifier leur disparition.

Les agents de la DGFIP croulent sous le poids des réformes régressives et des restructurations, des aménagements immobiliers inconséquents, du manque de moyens humains pour accomplir leurs missions dans des conditions décentes. Ils souffrent de la perte de sens de leur travail.

Quelque soit le service, la charge de travail continue d'augmenter. Par conséquent, le management sera encore plus présent et la pression pour satisfaire les indicateurs sera plus forte malgré le beau discours de M Parini.

Les agents vivront donc moins bien dans les services et la qualité du travail en pâtira encore.

Les cas de souffrance au travail seront inévitablement en forte augmentation. VOUS EN ETES RESPONSABLES !

« La moitié des économies d'après le CTPC, procurée par les suppressions d'emplois, reviendra aux personnels pour l'amélioration du pouvoir d'achat dans le cadre des mesures d'accompagnement de la fusion », leitmotiv répété depuis le CTPC. Quel est le bilan de cette affirmation ? Au nom du fameux « travailler plus pour gagner plus » qui en a profité ?

Evidemment pas les agents A, B et C, contrairement à certaines catégories de l'encadrement qui ont largement été bénéficiaires des mesures de requalifications catégorielles et de l'harmonisation indemnitaire (cf organigramme de la DRFIP avec 2 TPG de plus à financer).

Pour l'intersyndicale Union Snui Sud Trésor Solidaires et CGT Finances Publiques 34, la côte d'alerte est dépassée dans les services.

En avez vous conscience ?

La seule certitude que nous avons c'est que vous êtes les fossoyeurs de la DRFIP !

Aussi, il est urgent :

- d'assurer le remplacement des départs en retraite en créant les emplois nécessaires
- de donner les moyens aux services publics de répondre aux besoins croissants de la population et de l'économie sur tout le territoire.
- d'assurer le maintien et la progression du pouvoir d'achat des agents publics et notamment par l'augmentation du point d'indice
- d'abroger la loi dite « de mobilité », véritable broyeuse du statut du fonctionnaire.

Nous vous remettons les pétitions contre les suppressions d'emplois dans ce département signés par les personnels de la DRFIP 34.

Nous ne participerons pas à ce CTPD.

\*\*\*\*\*

## AGENTS AU BORD DE LA CRISE DE NERFS

Les agents du SIE de MONTPELLIER Nord/Ouest ont appris avec stupéfaction la suppression de 2 emplois (1B , 1 C) alors qu'un récent audit mentionnait qu'au niveau des SIE de Montpellier ,notre service présentait un déficit de 1,4 agent temps plein.

Le SIE a connu depuis le début 2010 , une activité particulièrement chargée :

- Transfert du recouvrement de la taxe professionnelle en phase d'expérimentation (Le produit livré est loin d'être un produit fini) , avec création d'un poste B au 01/09/2010, poste supprimé au 01/09/2011, alors que la charge existe toujours et est supérieure avec les difficultés d'appariement REC MEDOC . Ce transfert a perturbé l'organisation du travail suite aux absences consécutives au suivi des stages.
- 1 seul cadre A en appui technique d'où un glissement des tâches du A vers le B.
- Mise en place de GESPRO avec toujours des absences liés aux formations et des difficultés importantes du fait de nombreuses anomalies, de l'indisponibilité récurrente du serveur Ambre ;du manque d'information ,des difficultés à joindre l'assistance .
- Refonte des téléprocédures mal expliquée au contribuable, d'où un climat d'hostilité lors de chaque échange téléphonique . Absence de formation et documentation parcellaire ,indisponibilité d'OPALE et plate forme TOSCANE injoignable.
- Réforme de la Taxe professionnelle avec la création de la CFE,CVAE,TASCOM.
  - Sur la CFE : le manque de communication sur le régime des autoentrepreneurs a généré une multitude de visites ,coups de fils et de courriels . Le personnel est en butte à l'incompréhension des redevables informés par les médias alors que pour les agents les notes sont tardives contradictoires et souvent incomplètes.
  - Sur la CVAE : le manque d'information sur la saisie des déclarations ainsi que le programme de relance national non annoncé au service ont généré une masse de charges supplémentaires jamais quantifiée .

Aux dires de M PARINI **“les évolutions des environnements applicatifs indispensables à ces réformes ont demandé aux agents et aux cadres des SIE de grandes facultés d'adaptation. (...) Cela a été possible grâce à l'ensemble des services concernés ,leurs agents et leur encadrement par leur implication exemplaire et leur très grand professionnalisme dans ce contexte très évolutif .”**

Notre Directeur Général se félicite de plus que **“les rentrées de CET au 1<sup>er</sup> semestre 2010 sont conformes aux prévisions .”**

Les agents de Montpellier Nord Ouest ont eu la naïveté de croire que M PARINI et MME CHAUVIERE reconnaissent ainsi toute leur implication et leur investissement personnel dans l'accomplissement de leur mission et ce malgré les difficultés, les absences (congé maladie, maternité, retraites, non compensés ).

Ils se sentent trahis par M PARINI et MME CHAUVIERE et un sentiment de démotivation s'est insinué dans le service .Les agents remercient donc M PARINI et notre Directrice Régionale Mme CHAUVIERE pour toute l'attention dont ils ont été l'objet.



